

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice	33
présents	29
présents par procuration	3
absent excusé	0
absent	1

O B J E T

Budget Principal de la Ville --
Affectation des résultats du
Compte Administratif de
l'exercice 2019.

Le 5 mars 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 février 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mme Brassel, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Naudet, Studzinska, Mme Cogné, M. Morot-Sir, Mmes Baas, Bérot, Thierry, M. Desrivières

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Fayol Da Cunha à M. Verna, Mme Dulas à M. About, Mme Guilloux à M. Naudet,

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : M. Hocini

SECRETAIRE : M. About

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200305-DEL2020030504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet. 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Municipal doit se prononcer, par une délibération, sur l'affectation des résultats excédentaires du Compte Administratif de l'exercice 2019.

Pour mémoire, les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultats hors restes à réaliser			
Excédent	11 578 025,35	3 582 356,48	15 160 381,83
Déficit			
Restes à réaliser			
Déficit	-1 600 916,68		-1 600 916,68
RESULTAT			
Excédent	9 977 108,67	3 582 356,48	13 559 465,15
Déficit			

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2019, un résultat excédentaire qui ressort à 11 578 025,35 € et est maintenu en section d'investissement.

Concernant le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice 2019, soit 3 582 356,48 €, il est proposé d'opérer l'affectation de la manière suivante :

- 2 170 000 € pour financer les opérations d'investissement programmées en 2020,
- 1 412 356,46 € maintenus en section de fonctionnement, qui pourront cependant faire l'objet d'un prélèvement vers la section d'investissement.

Et suivant le tableau ci-dessous.

Investissement	Affectation du résultat de fonctionnement
Financement dépenses 2020	2 170 000 € (1068)
Excédent d'investissement 2019	11 578 025,35 € (001)
Restes à réaliser 2019	(- 1 600 916 ,68 €)
Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement 2019	1 412 356,46 € (002)
TOTAL	13 559 465,15

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 27 février 2020,

SUR le rapport de M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

PAR 28 voix POUR,

ET 4 abstentions,

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2019 suivant le tableau ci-dessous :

Investissement	Affectation du résultat de fonctionnement
Financement dépenses 2020	2 170 000 € (1068)
Excédent d'investissement 2019	11 578 025,35 € (001)
Restes à réaliser 2019	(- 1 600 916 ,68 €)
Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement 2019	412 356,46 € (002)
TOTAL	13 559 465,15

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

LUC STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : / 9 MARS 2020

Affiché et/ou notifié le : / 9 MARS 2020

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

/ 9 MARS 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.